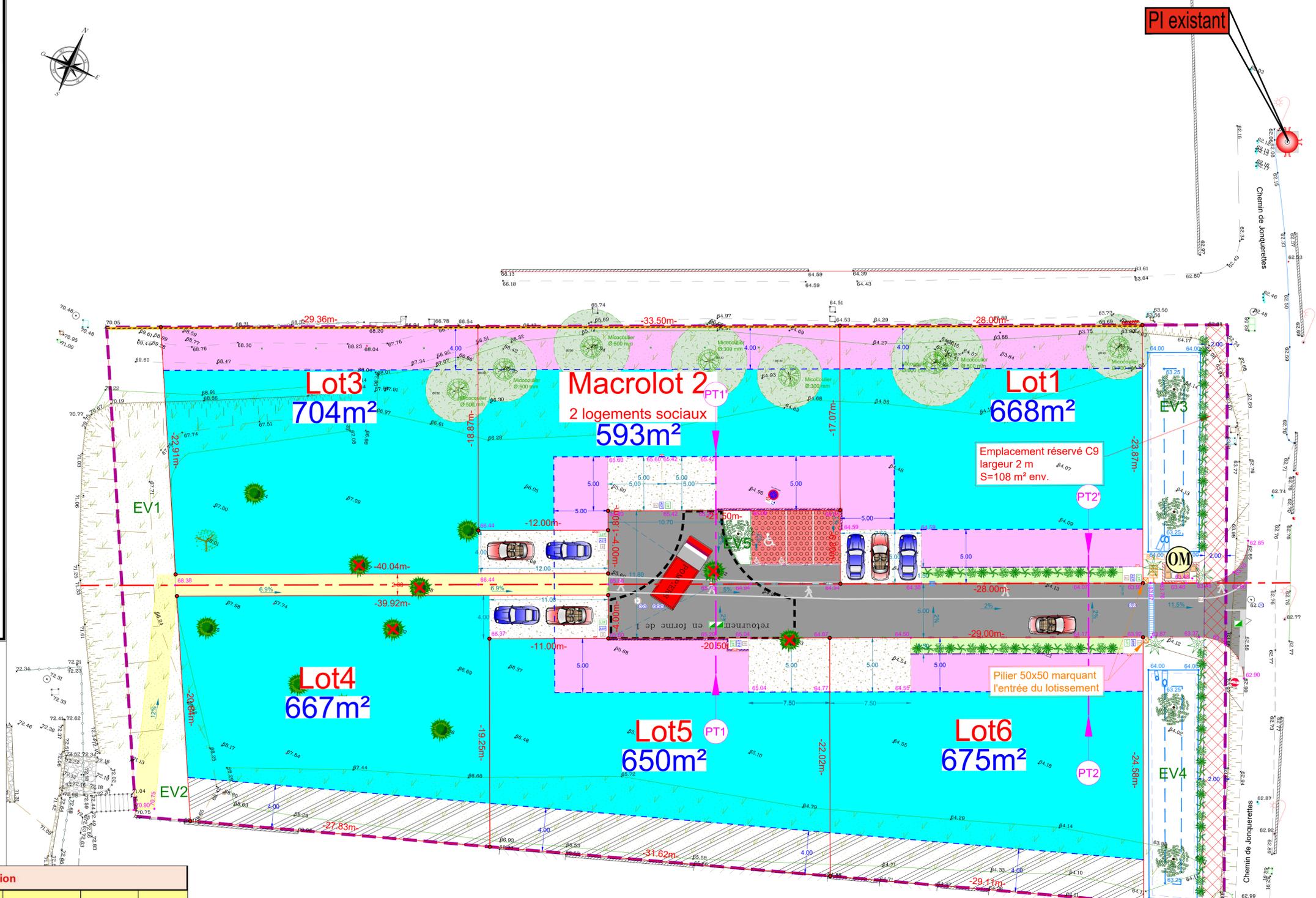




PLAN DE COMPOSITION

REF. PLAN	ECHELLE	AFFAIRE	DATE IMPRESSION
Indice 01	1/200	23235	2024-10-3

Indice	Date	Modification	Responsable	Visa
01	30/09/2024	Dépôt PA	CG	PS
02				
03				
04				
05				



Permis d'Aménager "La Colline" - Tableau de répartition

Numero du lot	Affectation	Nombre maximum de logements par lot	Surface des lots et des parties communes	Surface de plancher maximum affectée	Emprise au sol maximale affectée PLU 1AU8 Construction en RDC =30% max soit 5076m² x 30% = 1523 m²	Emprise au sol maximale affectée PLU 1AU8 Construction en R+1 =20% max soit 5076m² x 20% = 1015 m²	Espaces nonimperméabilisés minimum 30% du terrain d'assiette PLU 1AU-12	Espace planté commun 12% PLU 1AU-12	Nombre de parking minimum PLU- 1AU11
Parties privées									
1	Logement	1	668 m²	*	255 m²	163 m²	200 m²		3
2	Collectif Social 20% - LLS -	2	593 m²	*	250 m²	200 m²	178 m²		4
3	Logement	1	704 m²	*	255 m²	163 m²	211 m²		2
4	Logement	1	667 m²	*	255 m²	163 m²	200 m²		2
5	Logement	1	650 m²	*	255 m²	163 m²	195 m²		3
6	Logement	1	675 m²	*	253 m²	163 m²	203 m²		3
TOTAL Parties privées		7	3957 m²		1523 m²	1015 m²	1187 m²	0 m²	
Parties communes									
EV1 à EV5	Espaces Verts Communs y/c bassins (profils 1.00m)		568 m²					568 m²	
cheminement piéton	cheminement commun		124 m²				124 m²	124 m²	
parking	parkings communs perméables		42 m²						3
Voirie	voirie		385 m²				385 m²		
TOTAL pour parties communes			1119 m²				509 m²	692 m²	
Informations Générales									
TOTAL Permis d'Aménager			5076 m²		1523 m²	1015 m²	1696 m²	692 m²	
voies et espaces communs = 22% >15%					soit 30%	soit 20%	soit 44 %	soit 13,6%	

LEGENDE

- Périimètre du lotissement
- Zone constructible limitée à un étage sur rez-de-chaussée Pour les hauteurs de construction : voir règlement écrit - Article 10
- Zone non constructible hormis les noues de rétention d'eaux pluviales et les piscines suivant les prescriptions de l'article 1AU-6 du PLU. Elles devront être afférentes au terrain naturel afin de laisser passer librement les eaux de ruissellement
- Zone non constructible. La végétation (arbres de haute tige, arbuste...) existante dans cette emprise devra être conservée, l'acquéreur aura l'obligation de planter 5 arbres de haute tige. Les essences seront conformes à la liste en annexe au règlement du PLU
- Espaces verts communs enherbement rustique et plantés pour les EV3 et EV4. Les EV1 et EV2 étant situés dans une zone à risque de feu de forêt, ils seront débroussaillés et resteront en l'état. EV5 aura une finition en paille minérale
- Espace privatif non clos (largeur = 1,50m) - zone non constructible Bande végétalisée avec clôture à 1,80m en retrait du lot finition en paille minérale
- Clôture panneau rigide H= 1.80 m maximum
- Voies de dessertes, finition en enrobé
- Cheminement piéton, finition GNT 0/20
- Emplacement réservé C9 (largeur 2 m) S=108m² env.
- Parkings communs, finition dalle alvéolaire 100% perméable
- Cote périmétrique du lot
- prospect de constructibilité par rapport aux limites séparatives
- Côte des prospects
- Clôture en panneaux rigides h = 1,80m muret (h=0,60m max) surmonté d'une clôture panneau rigide, le tout n'excédant pas h= 1,80m
- Clôture en panneaux rigides h = 1,80m à réaliser au NORD des lots 1 à 3. Prestation à réaliser par l'acquéreur.
- Cote altitude projetée / Cote altitude TN
- Pilier (50x50) marquant l'entrée du lotissement
- ENTREE DU LOT** Dimensions variables (voir cote sur plan PA4) Non constructible finition GNT 0/20 position donnée à titre indicatif - en cas de déplacement elles devront reprendre les dimensions mentionnées sur ce plan
- Arbres (Micrococcier) Emprise du houppier (cercle pointillé vert), diamètre du tronc (cercle marron)
- Olivier à planter
- Cyprés forentin à planter
- Arbre supprimé
- Local OM. Point de collecte ordures ménagères et tri sélectif 7 conteneurs individuels

ECHELLE : 1/200

* La surface affectée à chaque lot sera fournie par le lotisseur par attestation à la vente du lot et un certificat devra être fourni aux constructeurs.